

III. STATISTIQUES DES INDEMNITES

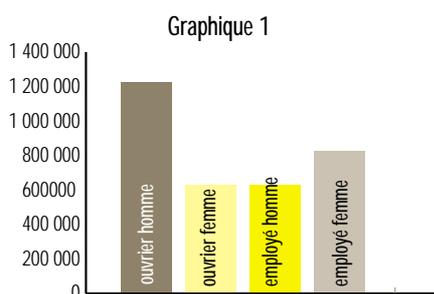
A. REGIME GENERAL

a. Régime général - Incapacité primaire

1. Population assurée

Tableau 1 - Graphique 1 - Effectif des titulaires indemnissables primaires. Situation au 30 juin 1998

Ouvriers	Hommes	1 220 390
	Femmes	620 209
Total		1 840 599
Employés	Hommes	623 885
	Femmes	817 668
Total		1 441 553
Total	Hommes	1 844 275
	Femmes	1 437 877
Total		3 282 152



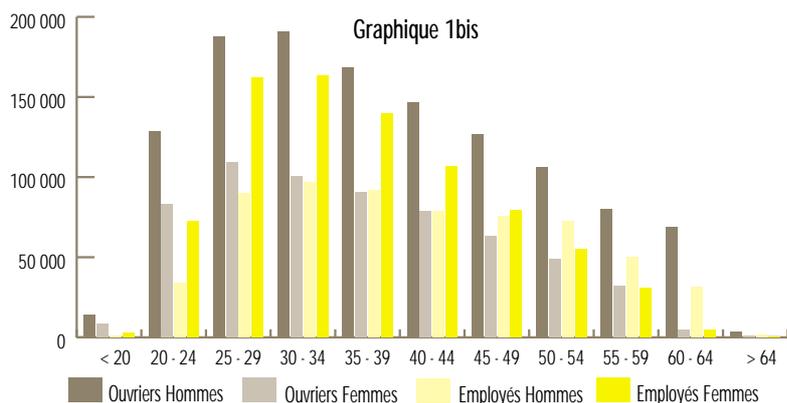
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des titulaires indemnissables primaires se compose de la population des titulaires assurés en cas d'incapacité de travail. Les titulaires assurés sont les travailleurs du secteur privé et les chômeurs. Les titulaires déjà reconnus en invalidité ne sont plus repris dans cet effectif.

163

Le *graphique 1* montre la ventilation de l'effectif des titulaires indemnissables primaires par état social et par sexe.

Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe
Situation au 30 juin 1998



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *graphique 1 bis* représente les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés selon l'état social (ouvriers ou employés) ainsi que selon le sexe.

2. Jours indemnisés et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnisés en 1998 et dépenses correspondantes

		Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	8 663 247	12 257 372 025	1 414,87
	Femmes	5 878 427	5 522 396 468	939,43
	Régul.	0	-529 800 267	
	Total	14 541 674	17 249 968 226	1 222,68
Employés	Hommes	1 629 339	2 593 163 542	1 591,54
	Femmes	3 539 330	4 154 492 795	1 173,81
	Régul.	0	-184 853 747	
	Total	5 168 669	6 562 802 590	1 305,49
Régul. non ventilables		0	-4 161 897	
Total général		19 710 343	23 808 608 919	1 244,39

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Le tableau 2 donne les jours et les montants indemnisés en 1998 pour des périodes d'incapacité primaire selon l'état social et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure également dans ce tableau.

3. Cas de maladie

Tableau 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1998) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

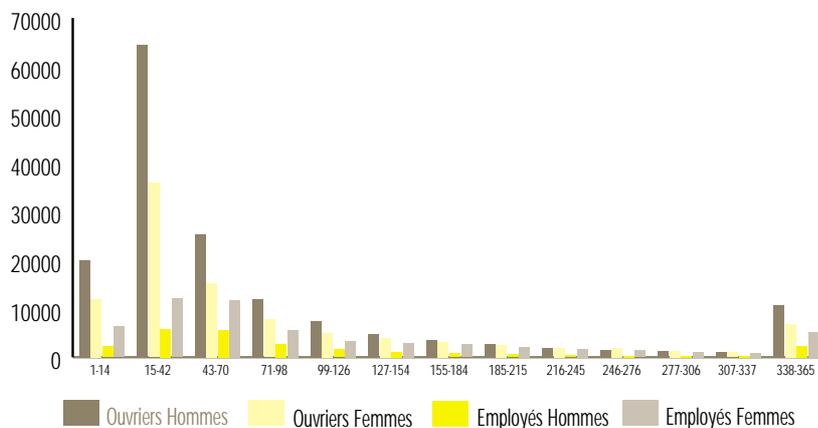
Durée en jours	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
1 - 14 jours	19 954	11 989	2 227	6 345	40 515
15 - 42 jours	64 440	35 998	5 788	12 060	118 286
43 - 70 jours	25 317	15 329	5 571	11 843	58 060
71 - 98 jours	11 975	7 755	2 693	5 656	28 079
99 - 126 jours	7 369	4 941	1 564	3 381	17 255
127 - 154 jours	4 715	4 021	1 066	2 990	12 792
155 - 184 jours	3 435	3 189	779	2 670	10 073
185 - 215 jours	2 664	2 581	609	2 063	7 917
216 - 245 jours	1 816	1 944	383	1 735	5 878
246 - 276 jours	1 394	1 635	287	1 418	4 734
277 - 306 jours	1 187	1 321	286	1 138	3 932
307 - 337 jours	1 122	1 018	282	908	3 330
338 - 365 jours	10 674	6 794	2 376	5 213	25 057
Total	156 062	98 515	23 911	57 420	335 908

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 3, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnisés en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 1998 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de salaire garanti (14 jours pour les ouvriers et 30 jours pour les employés) et qui ne sont donc pas indemnisés par l'assurance indemnités ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au-delà de la période de salaire garanti, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. Les cas dont la durée est inférieure à 15 jours concernent majoritairement des travailleurs en chômage qui tombent directement à charge de l'assurance. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.

N.B. la première période ne compte que 14 jours alors que les autres périodes comptent à peu près 27 jours.

Graphique 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1998) répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

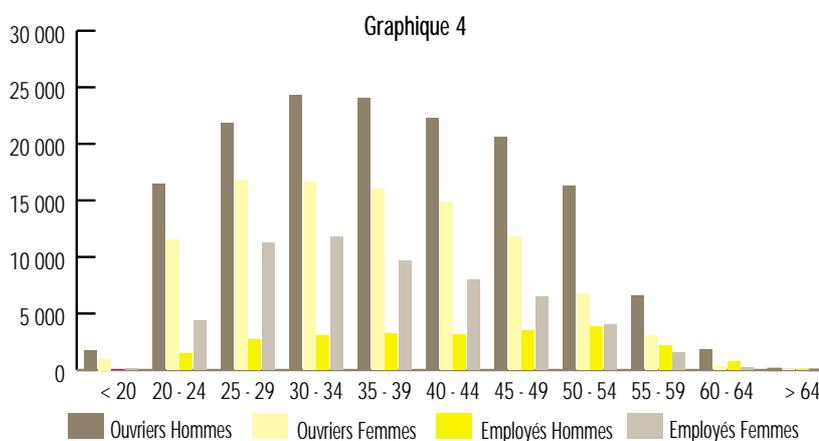


Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1998) répartis par groupe d'âge.

Groupe d'âge	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
< 20	735	970	46	148	2 899
20 - 24	16 441	11 495	1 496	4 406	33 838
25 - 29	21 816	16 794	2 713	11 206	52 529
30 - 34	24 329	16 597	3 050	11 782	55 758
35 - 39	24 040	16 008	3 222	9 665	52 935
40 - 44	22 281	14 845	3 142	7 970	48 238
45 - 49	20 623	11 758	3 502	6 466	42 349
50 - 54	16 310	6 747	3 805	4 033	30 895
55 - 59	6 584	3 010	2 160	1 531	13 285
60 - 64	1 801	281	727	201	3 010
>64	102	10	48	12	172
Total	156 062	98 515	23 911	57 420	335 908

Source : INAMI - Service indemnités - Direction finances et statistiques



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau* et le *graphique 4* donnent le nombre de cas indemnifiés dont il est question ci-dessus répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.

Tableau 4 bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladie par 100 titulaires

	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total Hommes	Total Femmes
Durée d'indemnisation moyenne par cas	54,11	59,11	67,55	63,09	55,89	60,58
Nombre moyen de cas de maladie par 100 titulaires	12,79	15,88	3,83	7,02	9,76	10,84

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que la période de salaire garanti dépend de l'état social du titulaire (ouvriers : 14 jours; employés : 30 jours) . Seuls les jours indemnifiés en dehors de la période de salaire garanti sont pris en compte pour le calcul.

Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 100 titulaires. Ainsi, sur 100 titulaires ouvriers (masculins), on a enregistré près de 12,79 cas de maladie.

b. Régime général - Maternité

1. Jours indemnités et dépenses

Tableau 5 - Nombre de jours indemnités et dépenses correspondantes en 1998

Incapacité primaire	Jours	Dépenses	Indemnité
Période de repos de maternité	indemnités		moyenne
Ouvrières	2 562 088	3 137 559 616	1 224,61
Employées	3 843 014	6 729 077 599	1 750,99
Total	6 405 102	9 866 637 215	1 540,43
Période d'écartement du travail			
Ouvrières	334 307	344 179 871	1 029,53
Employées	903 041	1 120 638 392	1 240,96
Total	1 237 348	1 464 818 263	1 183,84
Paternité	0	0	0,00
Régul. non ventilables	0	-40 848	0,00
Total général	7 642 450	11 331 414 630	1 482,69
Invalidité	48 815	68 698 494	1 407,32

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le tableau 5 donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. Deux types de dépenses sont comprises dans cette dernière rubrique : d'une part l'indemnisation des 15 semaines de repos de maternité et d'autre part l'indemnisation des périodes pendant lesquelles la titulaire enceinte est écartée de son milieu de travail en raison d'une grossesse ou d'un allaitement. Outre les jours et les montants indemnités, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

167

Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 1998) répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides)

Groupe d'âge	Ouvriers Femmes	Employés Femmes	Total
< 20	388	73	461
20 - 24	7 354	3 936	11 290
25 - 29	12 938	20 609	33 547
30 - 34	7 035	16 391	23 426
35 - 39	2 107	4 220	6 327
40 - 44	324	425	749
45 - 49	9	11	20
> 49	1	1	2
Total	30 156	45 666	75 822

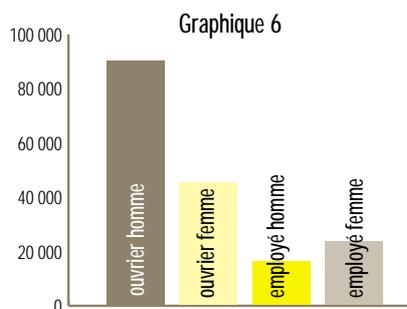
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Ce tableau, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire. Seuls les cas dont la période de maternité s'est terminée en 1998 sont pris en considération en 1998.

c. Régime général - Invalidité

1. Effectif

Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 1998

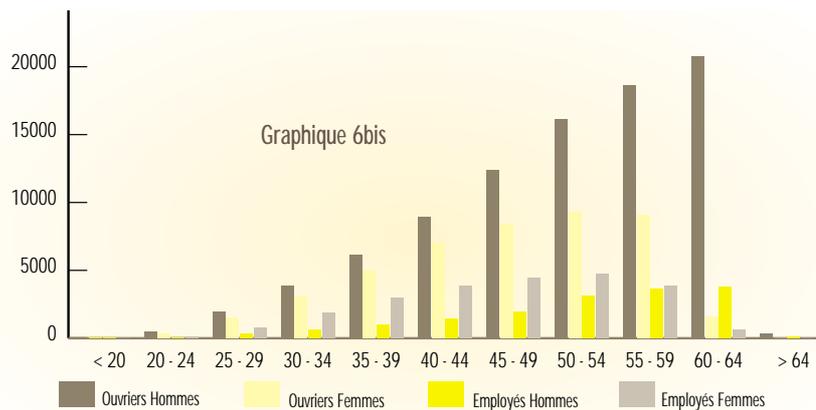


Ouvriers	Hommes	89 650
	Femmes	45 146
	Total	134 796
Employés	Hommes	16 071
	Femmes	23 213
	Total	39 284
Total	Hommes	105 721
	Femmes	68 359
	Total	174 080

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 1998 est ventilé selon l'état social et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge au 30 juin 1998



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

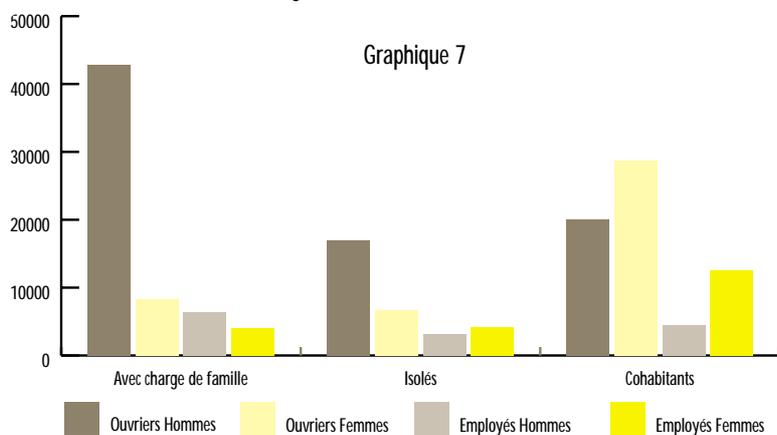
2. Jours indemnités et dépenses

Tableau 7 - Nombre de jours indemnités et dépenses correspondantes en 1998

		Jours indemnités	Dépenses	Indemnité moyenne
Ouvriers	Hommes	27 563 174	35 257 728 473	1 279,16
	Femmes	14 030 991	13 936 326 631	993,25
	Total	41 594 165	49 194 055 104	1 182,72
Employés	Hommes	4 702 299	6 644 363 861	1 413,00
	Femmes	7 109 712	7 516 153 008	1 057,17
	Total	11 812 011	14 160 516 869	1 198,82
Sous-total		53 406 176	63 354 571 973	1 186,28
Divers		9 771	13 043 061	1 334,87
Total général		53 415 947	63 367 615 034	1 186,31

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Ce tableau donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnités, une indemnité moyenne par état social a été calculée.

Graphique 7 - Nombre d'invalides indemnifiés au cours du 2^e trimestre 1998, ventilés selon la charge de famille


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le graphique, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille et ce aussi bien les ouvriers que les employés. Par contre, les femmes invalides sont dans leur majorité indemnifiées en tant que cohabitantes.

3. Groupe de maladie

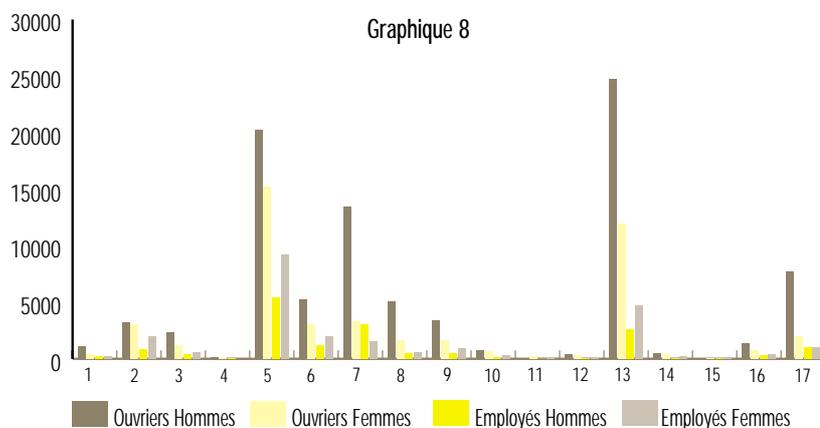
169

Tableau 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies au 31 décembre 1998

Groupe de maladies		
1	Maladies infectieuses et parasitaires	1 911
2	Tumeurs	9 087
3	Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	4 415
4	Maladies du sang et des organes hématopoides	336
5	Troubles mentaux	50 047
6	Maladies du système nerveux et des organes des sens	11 493
7	Maladies de l'appareil circulatoire	21 374
8	Maladies de l'appareil respiratoire	7 788
9	Maladies de l'appareil digestif	6 446
10	Maladies des organes génito-urinaires	1 868
11	Complications de la grossesse et accouchement	326
12	Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	906
13	Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	43 995
14	Anomalies congénitales	1 220
15	Affections origine de la période périnatale	24
16	Symptômes, signes et états morbides mal définis	2 809
17	Lésions traumatiques et empoisonnements	11 721
Total		175 766

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Sur base de l'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre 1998, on établit une classification selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 5, 13 et 7.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Ouvriers Hommes	Ouvriers Femmes	Employés Hommes	Employés Femmes	Total
76 & avant	5 412	2 984	491	934	9 821
77	1 396	671	164	266	2 497
78	1 593	755	167	319	2 834
79	1 562	805	196	343	2 906
80	1 768	844	243	394	3 249
81	2 058	968	293	456	3 775
82	2 170	997	311	456	3 934
83	2 435	1 017	359	470	4 281
84	2 680	1 187	384	559	4 810
85	2 965	1 318	439	621	5 343
86	3 172	1 408	538	713	5 831
87	3 497	1 624	615	812	6 548
88	3 864	1 837	662	941	7 304
89	4 162	2 033	693	1 106	7 994
90	4 748	2 201	894	1 208	9 051
91	4 954	2 473	986	1 367	9 780
92	5 373	2 677	1 071	1 488	10 609
93	5 918	3 033	1 214	1 671	11 836
94	6 224	3 233	1 313	1 882	12 652
95	6 580	3 772	1 420	2 140	13 912
96	7 095	4 272	1 589	2 359	15 315
97	8 919	5 225	2 085	3 149	19 378
Total	89 727	45 928	16 244	23 867	175 766

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 1998 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1976 sont regroupés dans l'année 1976. L'effectif des invalides qui ont fait leur entrée en invalidité au cours de l'année 1998 est l'effectif repris avec l'année de début de maladie de 1997. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).

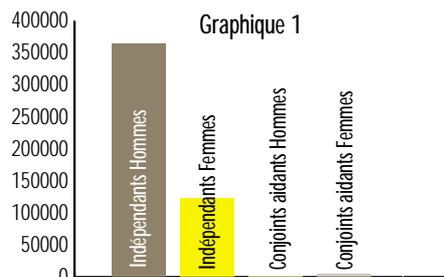
B. REGIME DES INDEPENDANTS

a. Régime des indépendants - Incapacité primaire

1. Population assurée

Tableau 1 - Graphique 1- Effectif des titulaires primaires. Situation au 30 juin 1998

Indépendants	Hommes	362 801
	Femmes	122 118
	Total	484 919
Conjoints aidants	Hommes	351
	Femmes	4 343
	Total	4 694
Total	Hommes	363 152
	Femmes	126 461
	Total	489 613

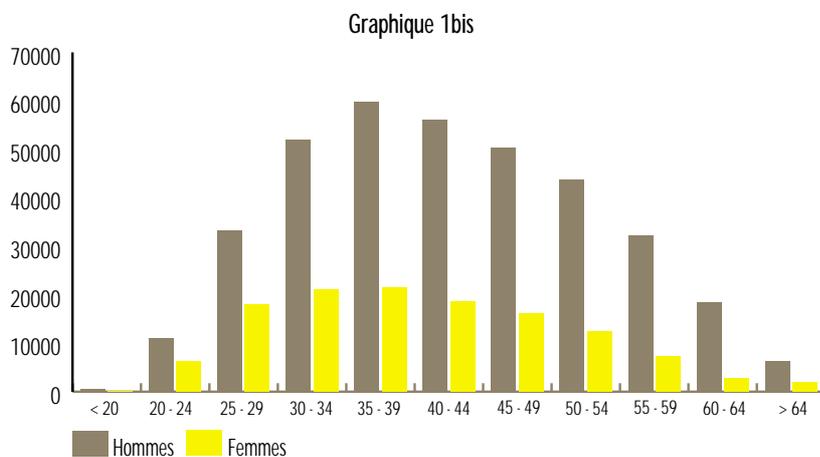


Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et s...

L'effectif des titulaires indemnissables primaires constitue la population des titulaires assurés en cas d'incapacité primaire. Il est ventilé en deux catégories : les indépendants et les conjoints-aidants assurés volontairement à l'assurance indemnités.

Graphique 1bis - Effectif des titulaires indemnissables primaires par groupe d'âge et par sexe Situation au 30 juin 1998

171



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Ce graphique représente les titulaires indemnissables primaires selon le groupe quinquennal d'âge auquel ils appartiennent. Les chiffres sont donnés par sexe.

2. Jours indemnités et dépenses

Tableau 2 - Nombre de jours indemnités en 1998 et dépenses correspondantes

		Jours indemnités	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants	Hommes	583 845	372 589 177	638,16
	Femmes	156 174	93 041 364	595,75
	Régul.	0	-6 536 212	
	Total	740 019	459 094 329	620,38
Conjoints aidants	Hommes	889	511 175	575,00
	Femmes	11 270	6 479 667	574,95
	Régul.	0	-33 584	
	Total	12 159	6 957 258	572,19
Total général		752 178	466 051 587	619,607

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

La première année d'incapacité de travail est appelée "période d'incapacité primaire". Lorsque la maladie atteint une année, le titulaire reconnu en incapacité de travail entre en période d'invalidité. Le *tableau 2* donne les jours et les montants indemnités en 1998 pour des périodes d'incapacité primaire selon le type d'indépendants et le sexe. L'indemnité moyenne calculée figure également dans le *tableau 2*. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

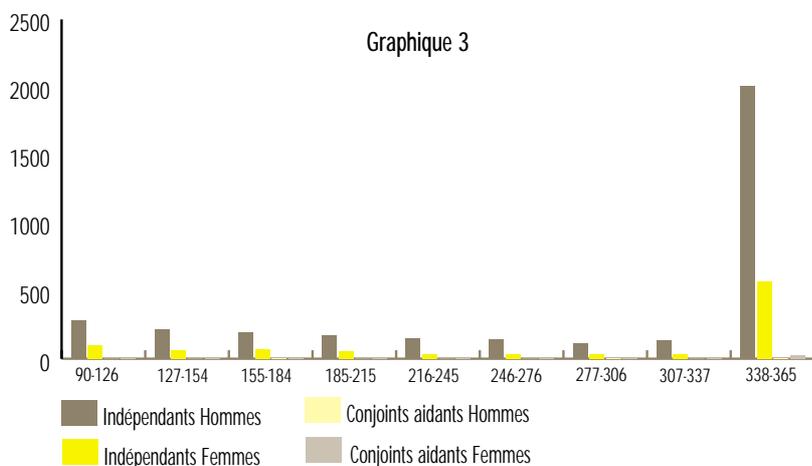
3. Cas de maladie

Tableau 3 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1998)
répartis selon la durée de l'incapacité de travail reconnue

Durée en jours	Indépendants Hommes	Indépendants Femmes	Conjoints Hommes	Conjoints Femmes	Total
90 - 126 jours	283	96	0	1	380
127 - 154 jours	215	64	0	5	284
155 - 184 jours	193	67	1	3	264
185 - 215 jours	173	53	0	5	231
216 - 245 jours	147	36	0	4	187
246 - 276 jours	141	30	0	7	178
277 - 306 jours	117	33	1	1	152
307 - 337 jours	133	35	0	1	169
338 - 365 jours	2 010	572	3	25	2 610
Total	3 412	986	5	52	4 455

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 3*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas indemnités en incapacité primaire selon la durée totale de l'incapacité de travail reconnue exprimée en jours. Seuls les cas dont l'incapacité de travail s'est terminée en 1998 peuvent être répertoriés dans une catégorie de durée déterminée. Les cas d'incapacité de travail dont la durée d'incapacité n'est pas supérieure à la période de carence (les 3 premiers mois de l'incapacité ne sont pas pris en charge par l'assurance indemnités) ne sont pas repris dans ces chiffres. Si l'incapacité se prolonge au delà de la période de 3 mois, le cas est codifié pour la durée totale de l'incapacité. La période de 338 à 365 jours contient notamment les cas de maladie qui atteignent un an d'incapacité et qui entreront probablement en invalidité.



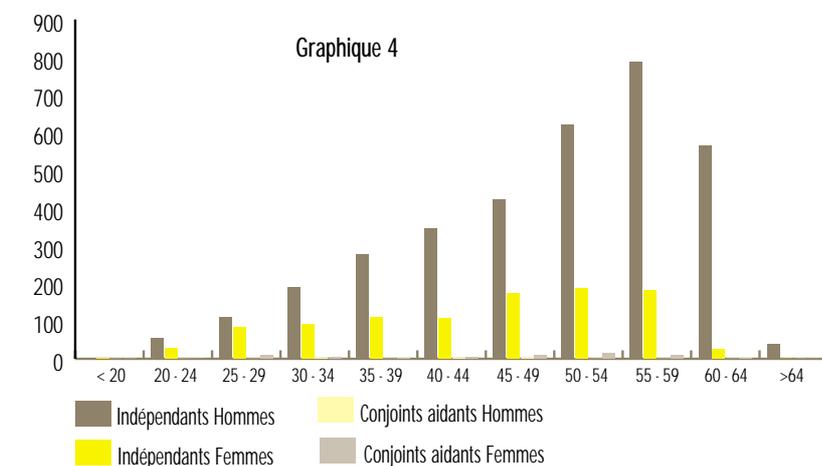
Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 - Graphique 4 - Nombre de cas de maladie (terminés en 1998) répartis par groupe d'âge

Groupe d'âge	Indépendants		Conjoins		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
< 20	2	1	0	0	3
20 - 24	53	28	0	0	81
25 - 29	110	84	0	8	202
30 - 34	189	92	1	5	287
35 - 39	276	111	0	2	389
40 - 44	345	106	2	5	458
45 - 49	423	172	2	8	605
50 - 54	621	186	0	14	821
55 - 59	788	180	0	8	976
60 - 64	566	26	0	2	594
>64	39	0	0	0	39
Total	3 412	986	5	52	4 455

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4* donne le nombre de cas indemnisés dont question ci-dessus répartis selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 4 bis - Durée d'indemnisation moyenne par cas et nombre moyen de cas de maladie par 1000 titulaires

	Hommes	Femmes	Total
Durée moyenne d'indemnisation par cas	167,28	160,52	165,70
Nombre moyen de cas de maladie par 1000 titulaires	9,41	8,21	9,10

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 4bis* donne la durée moyenne d'indemnisation par cas de maladie en période d'incapacité primaire. Il faut analyser les chiffres en tenant compte que les trois premiers mois d'incapacité ne sont pas indemnisés. Ce tableau donne également le nombre moyen de cas de maladie pour 1000 titulaires. Ainsi, sur 1000 titulaires indépendants, on enregistre à peine 9,41 cas de maladie.

b. Régime des indépendants - Maternité

1. Cas indemnifiés et dépenses

Tableau 5 - Nombre de cas indemnifiés et dépenses correspondantes en 1998

	Dépenses	Indemnité moyenne
Cas de maternité		
Indépendants	178 906 762	35 759,90
Epouses aidantes	12 111 294	35 832,23
Total	191 018 056	35 764,47
Cas de maternité de titulaires invalides		
Indépendants	358 530	35 853,00
Epouses aidantes	0	0,00
Total	358 530	35 853,00

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5* donne les dépenses relatives à la maternité. Ces dépenses peuvent concerner des titulaires reconnues invalides en repos de maternité ou d'autres titulaires (période primaire), catégorie où l'on enregistre la plupart des dépenses. L'indemnité octroyée en cas de maternité est également un forfait par accouchement.

Tableau 5bis - Nombre de cas de maternité (terminés en 1998) répartis par groupe d'âge (sans les cas de maternité de titulaires invalides)

Groupe d'âge	Indépendants	Epouses	Total
	Femmes	Aidantes	
< 20	4	1	5
20 - 24	285	29	314
25 - 29	1 959	158	2 117
30 - 34	1 892	102	1 994
35 - 39	618	30	648
40 - 44	77	2	79
45 - 49	2	0	2
Total	4 837	322	5 159

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 5bis*, extrait des documents statistiques, a pour but de répartir les cas de maternité selon le groupe d'âge auquel appartient la titulaire.

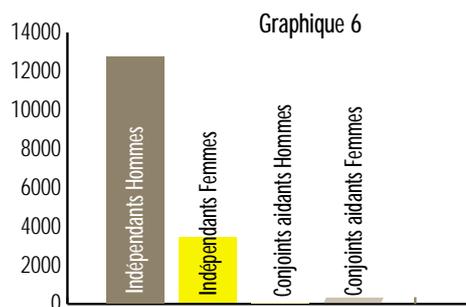
c. Régime des Indépendants - Invalidité

1. Effectifs

Tableau 6 - Graphique 6 - Effectif des invalides au 30 juin 1998

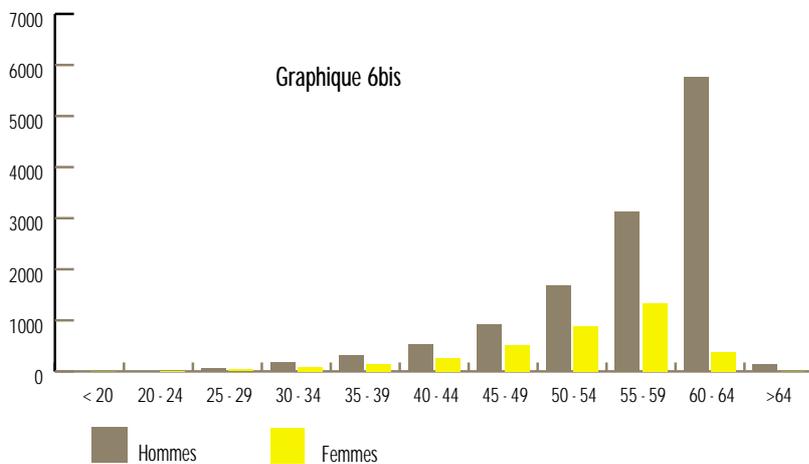
Indépendants	Hommes	12 723
	Femmes	3 373
	Total	16 096
Conjoints aidants	Hommes	1
	Femmes	280
	Total	281
Total	Hommes	12 724
	Femmes	3 653
	Total	16 377

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques



Les titulaires dont la période d'incapacité de travail est supérieure à un an et qui font l'objet d'une reconnaissance par le Conseil médical de l'invalidité, entrent en période d'invalidité. L'effectif des invalides répertoriés au 30 juin 1998 est ventilé selon le type d'indépendants et le sexe.

Graphique 6bis - Effectif des invalides par groupe d'âge et par sexe au 30 juin 1998



Source : INAMI - Services des indemnités - Direction finances et statistiques

2. Jours indemnisés et dépenses

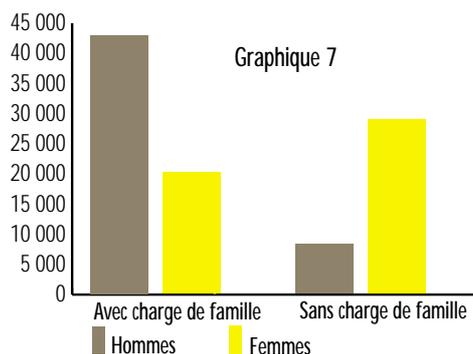
Tableau 7 - Nombre de jours indemnisés et dépenses correspondantes en 1998

	Jours indemnisés	Dépenses	Indemnité moyenne
Indépendants			
Hommes	3 919 270	3 889 004 481	992,28
Femmes	1 048 402	918 415 149	876,01
Total	4 967 672	4 807 419 630	967,74
Conjoints aidants			
Total	94 282	75 494 576	800,73
Régul. Années antérieures	-9 712	-7 525 738	774,89
Total général	5 052 242	4 875 388 468	965,00

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Le *tableau 7* donne les dépenses relatives à l'invalidité. Outre les jours et les montants indemnisés, une indemnité moyenne par état social a été calculée. Les montants journaliers d'indemnités octroyées sont des montants forfaitaires dépendant de la situation familiale.

Graphique 7 - Nombre de jours par sexe selon la charge de famille



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Comme le montre le graphique, les hommes invalides bénéficient majoritairement d'une indemnité avec charge de famille. Par contre, les femmes invalides perçoivent dans la majorité des cas une indemnité sans charge de famille.

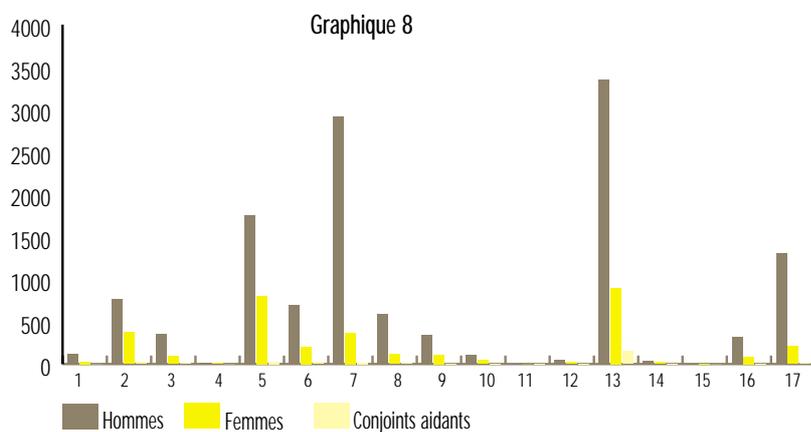
3. Groupe de maladies

Tableau 8 - Effectif des invalides par groupe de maladies au 31 décembre 1998

Groupe de maladies		
1	Maladies infectieuses et parasitaires	141
2	Tumeurs	1 155
3	Mal. endocriniennes de la nutrition et du métabolisme	450
4	Maladies du sang et des organes hématopoides	24
5	Troubles mentaux	2 578
6	Maladies du système nerveux et des organes des sens	921
7	Maladies de l'appareil circulatoire	3 297
8	Maladies de l'appareil respiratoire	717
9	Maladies de l'appareil digestif	454
10	Maladies des organes génito-urinaires	151
11	Complications de la grossesse et accouchement	1
12	Mal. de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané	77
13	Mal. du syst. ostéo-articul., des muscles et tissu conjonctif	4 404
14	Anomalies congénitales	63
15	Affections origine de la période périnatale	4
16	Symptômes, signes et états morbides mal définis	415
17	Lésions traumatiques et empoisonnements	1 525
Total		16 377

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides répertoriés au 31 décembre 1998 est classé selon le groupe de maladies sur base duquel l'invalidé est reconnu. Les principaux groupes de maladies sont les groupes 13, 7 et 5.



Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

Tableau 9 - Effectif des invalides par année du début de la maladie

Début de la maladie	Indépendants		Conjoints		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1976 et avant	319	152	0	0	471
77	79	42	0	0	121
78	80	43	0	0	123
79	110	42	0	0	152
80	118	37	0	0	155
81	144	48	0	0	192
82	154	57	0	0	211
83	196	70	0	0	266
84	222	81	0	0	303
85	291	97	0	0	388
86	336	96	0	0	432
87	370	122	0	0	492
88	446	117	0	0	563
89	499	145	0	0	644
90	676	164	0	25	865
91	865	196	0	48	1 109
92	988	204	0	25	1 217
93	1 098	241	0	33	1 372
94	1 201	294	0	41	1 536
95	1 370	306	1	48	1 725
96	1 421	349	0	37	1 807
97	1 710	490	3	30	2 233
Total	12 693	3 393	4	287	16 377

Source : INAMI - Service des indemnités - Direction finances et statistiques

L'effectif des invalides au 31 décembre 1998 est cette fois ventilé selon l'année de début de maladie. Les cas antérieurs à 1976 sont regroupés dans l'année 1976. Les invalides qui sont entrés en invalidité au cours de l'année 1998 sont repris dans l'effectif avec l'année de début de maladie de 1997. Les autres années de début de maladie donnent l'effectif restant compte tenu des sorties d'invalidité (remises au travail, pension, décès...).